

Association Amicale des Anciens Internes en Médecine des Hôpitaux et Hospices Civils de Paris



Reconnue d'utilité Publique
Loi 1901

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAIHP DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

PRESENTS

Clément BOUCCARA - Emmanuel CHARTIER-KASTLER - Olivier CHOSIDOW - François DANIEL - Philippe DENORMANDIE - Pierre DESBIEZ - Claude HAMONET - Anne-Marie KAPRON - Bernard KRON - Jean-Paul MARRE - Philippe MONGREDIEN - Patrick SERPEAU - Jean VALTY -

ABSENTS

Jérémy LEFEVRE
Représentants SCCAHP x 1 – Représentants SIHP x 2

EXCUSES

Michel ARSAC - Philippe BRUN - Claude-François DEGOS - Rozen d'ESPEREY - Alain HAERTIG - - Sylvie-Athéna ROUER-SAPORTA - Christophe TRESALLET - Jean-Nicolas VIDART - Richard VILLET.

1 – Approbation du compte-rendu du lundi 14 mai 2018

2 – Lancement de la campagne Bourse Master 2019 et des Prix d'excellence 2019

La défection du Syndicat des Chefs de Clinique pour la Bourse Mobilité de 40 000 € financée à égalité par l'AAIHP et les Chefs de Clinique entraîne l'arrêt de cette bourse en 2019.

Après un débat et un vote unanime, l'AAIHP décide d'attribuer en 2019 :

- 2 bourses Master de 25 000 € chacune
- 2 Prix d'Excellence de 1 000 € chacun

Les candidats à une bourse Master devront adhérer à notre Association en versant la cotisation annuelle

- 35 € pour les internes
- 50 € pour les Chefs de Clinique

Les membres du Jury sont : François Daniel, Philippe Denormandie, Christophe Tresallet, Jean Valty et 3 internes : Aurélie Carlier - Sarra Cristofari Mazouz Dorval - Baptiste Gaborieau (Anciens lauréats de la Bourse)

3 - Information sur la réunion du Bureau élargi du 11 juin 2018

Une réflexion est engagée afin de renforcer l'attractivité de l'AAIHP qui en baisse surtout auprès des jeunes internes. L'AAIHP a des atouts, en particulier son ancienneté et des faiblesses, telle que la disparition du concours spécifique de l'internat des hôpitaux de Paris.

L'AAIHP doit réaffirmer ses valeurs : l'Internat de Paris c'est une référence pour la formation des médecins et pour la qualité de la pratique médicale avec un réseau de correspondants de haut niveau.

Le compagnonnage au cours de la formation et la solidarité jusqu'à la retraite sont des emblèmes de l'AAIHP.

Notre annuaire « Le Grand AIHP » est un vecteur majeur de ce réseau de compagnonnage et de solidarité.

Il faut développer l'appui des jeunes collègues par l'aide à la recherche et à l'installation, en activant et en optimisant les réseaux de correspondants.

Les nouvelles techniques d'information et de communication(NTIC) doivent être utilisées : LinkedIn, Facebook.....

Association Amicale des Anciens Internes en Médecine des Hôpitaux et Hospices Civils de Paris



Reconnue d'utilité Publique
Loi 1901

Un groupe de travail est créé pour concrétiser les propositions stratégiques de l'AAIHP : Philippe Brun, Emmanuel Chartier-Kastler, Olivier Chosidow, François Daniel, Philippe Denormandie, Claude Hamonet, Jean-Paul Marre, Patrick Serpeau.

4 – Fin du Numerus Clausus et fin des Epreuves Classantes Nationales

L'AAIHP approuve la suppression du Numerus Clausus et de la PACES.

Dans chaque région les CHU pourront décider du nombre de médecins à former en accord avec l'ARS, les conseils régionaux, les unions régionales de professions de santé.

Le principe de subsidiarité doit aussi s'appliquer pour la planification des besoins de formation.

La suppression du Numerus Clausus et des épreuves Classantes Nationales sera intégrée à la réforme des CHU qui sera présentée prochainement.

Le recrutement des futurs internes serait fait par un contrôle continu des connaissances avec des épreuves orales et un classement final. Le choix de la spécialité et du lieu géographique se ferait en fonction de ce classement.

5 – Le harcèlement

Les médecins sont un peu plus harcelés que la population générale. 50% des internes ont été harcelés.

Les soignants harcelés ont trouvé avec l'Association Jean-Louis Megnier des interlocuteurs qui peuvent les écouter et les conseiller. Mais c'est souvent la personne harcelée qui est déplacée ; tandis que l'on peut regretter du laxisme à l'égard de ceux qui ont été maltraitants. Les sanctions disciplinaires prévues dans les textes sont, pour l'instant, rarement appliquées.

Les établissements mettent en place des commissions de vie hospitalières qui ont pour but de trouver des solutions à des situations difficiles.

La séance est levée à 20h40

La prochaine réunion du CA est fixée au 17/ 12/2018

Emmanuel CHARTIER KASTLER
Président

Patrick SERPEAU
Secrétaire général